



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**RÉACTION DE LA MINE CANADIAN MALARTIC AUX
CONCLUSIONS DU RAPPORT DU BAPE CONCERNANT
LE PROJET EXTENSION MALARTIC**

Malartic, le 13 octobre 2016 – Mine Canadian Malartic (MCM) a pris connaissance avec intérêt du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendu public aujourd'hui par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. MCM salue la décision du ministre de rendre public promptement le rapport. Ceci s'inscrit dans les mêmes valeurs de transparence et d'implication des parties prenantes que prône MCM dans le cadre de ses activités. La mine salue aussi la décision des commissaires du BAPE de recommander au gouvernement l'approbation du projet, ce qui résulte de l'amélioration marquée des pratiques depuis les deux dernières années.

L'équipe de la mine entend procéder à une analyse approfondie de chacune des préoccupations et recommandations soulevées par les commissaires. MCM définira de quelle façon répondre, du mieux que possible, aux recommandations formulées afin de parfaire le Projet Extension Malartic pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté.

D'entrée de jeu, MCM note toutefois que les commissaires ont accordé une très grande importance à des éléments du passé et à de nombreuses opinions émises durant les audiences, alors que plusieurs faits démontrent pourtant un important virage entrepris depuis 2014 par la mine. Dans bien des cas, ces opinions ne reflètent pas le large consensus dans la communauté.

Améliorations significatives des performances environnementales depuis 2 ans

Depuis l'acquisition par les nouveaux administrateurs il y a deux ans, les performances environnementales ont connu des améliorations significatives; la nouvelle approche d'exploitation a entraîné une augmentation importante des périodes de suspension de la production, passant de 8 000 à 33 000 heures, contribuant à améliorer ses performances et le respect des normes.

Qualité de l'air

MCM se conforme aux normes québécoises sur la qualité de l'air depuis mai 2015. La mine exerce ses activités six fois sous le seuil de la norme québécoise, conformément à l'approche proactive souhaitée par le BAPE.

Bruit

MCM tient d'autre part à réitérer qu'elle respecte la réglementation municipale concernant le bruit et qu'elle entend maintenir ses activités dans le respect de celle-ci. MCM constate une divergence d'application quant aux réglementations en vigueur et tient à souligner que le niveau de bruit durant la nuit à Malartic, sans les opérations de la mine, est supérieur à 40 dBA, et ce, sept nuits sur dix.

Vibrations

L'équipe de MCM constate avec intérêt que le BAPE reconnaît les efforts déployés par la mine et ses employés qui ont adopté les meilleures pratiques. MCM entend maintenir son programme de surveillance et de suivi, tel que le suggère les commissaires du BAPE.

Une meilleure cohabitation : un engagement indéfectible de MCM

Par ailleurs, de nombreuses démarches ont été entreprises et des actions concrètes ont été mises en œuvre par la nouvelle administration afin d'amorcer et d'entretenir un dialogue continu et constructif avec la communauté, favorisant les relations entre la mine et les citoyens.

La démarche de co-construction s'inscrit dans cette perspective et a permis la mise en œuvre, le 1^{er} septembre dernier, du Guide de cohabitation. Cela est survenu après la fin des audiences du BAPE. MCM tient à rappeler que le Groupe de travail ayant élaboré les paramètres de compensation et d'acquisition avait une grande latitude d'action et s'est entouré d'experts indépendants reconnus pour identifier les mesures rigoureuses et légitimes mises de l'avant. Soulignons qu'à ce jour, au chapitre de l'acquisition offerte à la juste valeur marchande, la majorité des 33 citoyens ayant évoqué leur intention de quitter leur résidence souligne que c'est pour des motifs personnels, sans égard aux activités minières. Par ailleurs, MCM tient à rappeler que dans l'éventualité où le Projet Extension est autorisé, la mise en application du Guide sera prolongée.

Unanimité vs consensus

MCM reconnaît que l'unanimité n'existe pas. Or, on observe un très fort consensus à Malartic, tel que le démontre la forte adhésion au Guide de cohabitation depuis septembre dernier (71% à ce jour) et l'appui important signifié par plus de 80% des Malarticois aux activités actuelles de la mine et au Projet Extension (sondage CROP 2016). Cela contribue à motiver l'équipe de la mine à la recherche des meilleures pratiques possibles.

« Mine Canadian Malartic souhaite réaliser son Projet Extension dans le respect de la communauté malarticoise et de l'environnement. Nous avons multiplié les efforts afin de contribuer à une meilleure cohabitation et c'est avec cette même détermination que nous entendons poursuivre nos activités actuelles et futures. Aujourd'hui, nous constatons que les commissaires du BAPE reconnaissent certaines améliorations apportées depuis deux ans et nous invitent à poursuivre dans cette voie. C'est ce que nous ferons », a réagi le directeur général, M. Serge Blais.

Rappelons que le Projet Extension prévoit une prolongation des activités actuelles de la mine pour une période de 6 ans, le maintien de 1 250 personnes en emploi, en plus de générer annuellement près de 630 millions \$ en dépenses principalement dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

– 30 –

Pour plus de renseignements :
Marie-Pier Beaucage, conseillère en communication
Mine Canadian Malartic
819 757-2225 # 2024
819 860-2787
mpbeaucage@canadianmalartic.com